

29 AVR. 2011

Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

27 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE DU 30 MARS 2011

DLB 856/11

L'an deux mille onze et le mercredi 30 mars à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Sylvie KLEIN, Sylvie LESCURE, Monique MOLINIER, Marie-Christine PINOL, MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSSE, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Olivier BRUN, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Philippe ENJERLIC, Charles FAURE, André GALINIER, Jacques GARRIGA, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Jacques MARTI, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Robert RALUY, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Philippe ROUGEOT, Alain RYAux, Edgard SICARD, Alain SENEGAS, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER, Claude VISTE.

Absents excusés :

Mme Josiane BUCHACA, Michèle DERSON,
MM. Louis BORRAS, Richard DRUILLE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Michel MAS

Objet : TEOM ET PARTICIPATIONS 2011 DES COLLECTIVITES MEMBRES.

Monsieur le Président propose que, conformément aux termes du débat d'orientation budgétaire exposé le 14 décembre 2010, les montants des participations des collectivités membres à compétence déchets et les taux de TEOM des communes adhérentes directes soient fixés pour l'année 2011 comme suit :

- EPCI à fiscalité propres membres du SICTOM :
 - Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée : reversement de la TEOM pour un produit attendu de 15 900 645 €
 - Communauté de communes du Clermontais (FONTES) : reversement du produit attendu de 110 995 €
 - Communauté de communes Orb et Taurou : reversement du produit attendu de 658 803 €
 - Communauté de communes FRAMPS 909 : reversement du produit attendu de 677 878 €
 - Communauté de communes Coteaux et Châteaux : reversement du produit attendu de 623 042 €
 - Communauté de communes du Pays de Thongue : reversement du produit attendu de 1 022 246 €
- Collectivités adhérents directes : taux de la TEOM maintenu à 14,05%

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour l'année 2011 les montants des participation des EPCI membres à fiscalité propre et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicables sur les bases 2011 aux communes adhérentes directes, comme proposés par Monsieur le Président.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an que susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
27 AVR. 2011
SERVICE COURRIER